



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Ministre

Paris, le 11 Décembre 2010

Le Ministre de l'Intérieur,
De l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

à

Monsieur le préfet de Police
Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité
Mesdames et Messieurs les préfets

NOR 110C1W110214161016J

--- --

O B J E T : Préparation et gestion des épisodes neigeux.

Réf. : Circulaire NOR-INT 07000102 C du 15 octobre 2007.

Alors qu'un nouvel épisode neigeux est attendu dans les jours qui viennent, je crois utile de rappeler les instructions qui président à la gestion de ce type de phénomène par les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs.

1 - Les épisodes neigeux nécessitent une vigilance tout particulière.

Afin d'anticiper les conséquences sur la sécurité des populations d'un événement météorologique, Météo France produit deux fois par jour une carte de vigilance météorologique adressée à l'ensemble des autorités nationales ou locales.

Pour les phénomènes neige/verglas, Météo France attribue une couleur, du vert au rouge, selon les dangers potentiels. Les conseils de comportement sont systématiquement associés aux cartes de vigilance.

Si un département est en orange ou rouge, Météo France déclenche alors, en plus des cartes de vigilance, la production d'un bulletin national et régional périodique. Ce bulletin a vocation à préciser au fur et à mesure de son approche l'évolution du phénomène. **Vous devrez en prendre connaissance immédiatement.**

Au-delà du classement par Météo France du phénomène, les épisodes neigeux se caractérisent par des évolutions parfois incertaines et surtout par une intensité variable d'un département à l'autre. Dès lors, face à ces incertitudes climatiques, votre vigilance doit être redoublée, afin de réagir au plus vite et d'adapter le dispositif de sécurité et d'intervention.

En outre, la même intensité du phénomène peut avoir des conséquences différentes d'un département à l'autre, en fonction de l'occurrence de tels phénomènes.

Afin d'éviter tout phénomène de routine, il convient donc de faire preuve d'une vigilance renforcée dès que Météo France classe votre département en orange face à un épisode neigeux.

2 - Votre mobilisation doit s'exercer dans cinq directions :

2.1 - Dès l'annonce d'une vigilance orange, vous devrez systématiquement faire prendre un contact entre vos services et ceux de Météo France afin de compléter les informations de la carte de vigilance et des bulletins de suivi et ainsi affiner les dispositifs de circulation, de protection et de sauvegarde à prendre.

En outre, ce contact doit vous permettre d'adapter aux nécessités locales vos communiqués de presse et toute information transmise aux médias.

2.2 - Un renforcement de la chaîne opérationnelle. Les situations orange ou rouge doivent impérativement se traduire par la mise en place d'un dispositif de veille ou de gestion de crise à partir des informations complémentaires transmises par Météo France. Ainsi, en situation orange, vous apprécierez s'il convient ou non d'activer votre centre opérationnel départemental (COD). Dans les départements peu habitués à des épisodes neigeux intenses et dans ceux où la circulation routière est intense, l'activation du COD est fortement recommandée.

Dès l'annonce du classement de votre département en orange, vous vous assurerez que le plan de salage et de déneigement est opérationnel. Pour ce faire, et compte tenu de la répartition des compétences entre les collectivités locales, les sociétés d'autoroute et l'Etat, des contacts systématiques seront organisés entre vos services et ces autorités. Je rappelle qu'il est indispensable de communiquer en amont sur les modalités de mise en œuvre du plan de salage et de déneigement afin d'informer les automobilistes des portions du réseau routier qui seront traitées en priorité ou fermées à la circulation.

2.3 - Vous devrez prévoir, en fonction de l'intensité du phénomène annoncé, un pré-positionnement de moyens d'intervention, tant des collectivités locales, que de l'Etat. En effet, les récents retours d'expérience montrent que les blocages sur le réseau routier peuvent être liés à l'impossibilité pour les moyens spécialisés d'intervention d'accéder aux zones à traiter.

2.4 - Ce dispositif d'anticipation doit s'appliquer également bien entendu aux services de police, de gendarmerie et de secours. Vous organiserez, en anticipation, des colonnes de secours et d'intervention, afin de pouvoir porter assistance le plus rapidement possible aux personnes en détresse. Le recours à la Croix Rouge et aux associations de secouristes sera systématisé pour remplir cette mission.

2.5 - Prévoir une remontée d'informations immédiate.

La rapidité de la survenance d'un épisode neigeux, nonobstant les mesures préventives prises, peut conduire à ce que des automobilistes se retrouvent en situation de détresse et qu'ainsi des phénomènes de « naufragés de la route » voient le jour. Vous mettrez tout en œuvre pour que de tels phénomènes ne se produisent pas.

Pour ce faire, au-delà de l'information préalable que vous serez amenés à communiquer notamment aux maires, vous leur demanderez de transmettre immédiatement au COD ou à la cellule de crise toute information relative à des difficultés de circulation sur le territoire de leur commune ou plus encore de toute situation de détresse d'usagers de la route. Ces informations vous permettront de réagir dans les meilleurs délais, afin d'adapter en temps réel le dispositif d'intervention.

A titre d'illustration, certains préfets ont mis en place des dispositifs de remontée d'informations à travers les correspondants de « France bleu » ou de correspondants locaux des quotidiens régionaux. D'autres préfetures ont mis en place un numéro de téléphone spécifiquement dédié aux maires, afin que ceux-ci puissent les informer en temps réel.

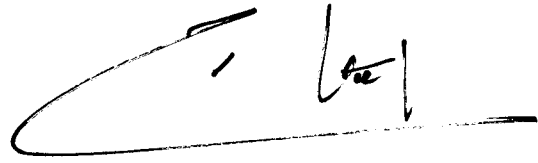
Je ne saurais trop insister sur le caractère capital de cette remontée d'informations afin de réagir au plus vite.

Celle-ci ne fait pas obstacle, tout au contraire, aux comptes-rendus que vous doivent les services de sécurité et de secours à travers la chaîne d'information qui alimentera votre COD et le COZ.

Ainsi, afin d'améliorer notre dispositif de veille et de réponse opérationnelle face à un épisode neigeux, je vous demande de mettre en œuvre les trois principes d'action suivants :

- ⇒ **Une anticipation et une vigilance maximale**, dès lors qu'un phénomène neige/verglas de niveau orange est annoncé par Météo France. Cette anticipation doit vous conduire à activer le COD et informer dans les meilleurs délais les maires ainsi que la population.
- ⇒ **Une anticipation et une programmation des moyens spécifiques d'intervention**, mais aussi des services de sécurité et de secours. Cette anticipation doit conduire à pré-positionner, en tant que de besoin, des moyens tant techniques qu'humains afin d'avoir une connaissance en temps réel aussi précise que possible de la situation et pouvoir porter assistance immédiatement à toute personne en situation de détresse.
- ⇒ **Une remontée d'informations du terrain très rapide**, afin d'adapter les mesures de circulation et d'intervention et empêcher ainsi l'apparition de « naufragés de la route ».

Je vous remercie par avance de votre mobilisation et de celle de vos services en cette période de l'année où les aléas climatiques vont se conjuguer avec les mouvements de population liés aux congés d'hiver.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'B' followed by the name 'Hortefeux' in a cursive script.

Brice HORTEFEUX